



Norme
internationale

ISO/IEC 24760-1

**Sécurité de l'information,
cybersécurité et protection de la vie
privée — Cadre pour la gestion de
l'identité —**

Partie 1:
**Concepts fondamentaux et
terminologie**

*Information security, cybersecurity and privacy protection — A
framework for identity management —*

Part 1: Core concepts and terminology

**Troisième édition
2025-09**

Numéro de référence
ISO/IEC 24760-1:2025(fr)

Document horizontal
© ISO/IEC 2025

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes généraux	2
3.2 Identification	3
3.3 Authentification des informations d'identité	4
3.4 Gestion de l'identité	7
3.5 Fédération	9
3.6 Protection de la vie privée	9
4 Symboles et abréviations	10
5 Identité	10
5.1 Généralités	10
5.2 informations d'identité	11
5.3 Identifiant	12
5.4 Justificatif d'identité	12
5.4.1 Généralités	12
5.4.2 Authentifiant	13
5.4.3 Gestion des justificatifs d'identité	14
6 Attributs	14
6.1 Généralités	14
6.2 Types d'attributs	15
6.3 Domaine d'origine	16
7 Gestion des informations d'identité	16
7.1 Généralités	16
7.2 Cycle de vie de l'identité	17
8 Identification	18
8.1 Généralités	18
8.2 Vérification	19
8.3 Inscription	20
8.4 Enregistrement	20
8.5 Vérification de l'identité	21
8.5.1 Généralités	21
8.5.2 Preuve d'identité	21
9 Authentification	22
10 Maintenance	22
11 Aspects relatifs à la mise en œuvre	22
12 Protection de la vie privée	23
Bibliographie	24
Index des termes	26

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives ou www.iec.ch/members_experts/refdocs).

L'ISO et l'IEC attirent l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO et l'IEC ne prennent pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, L'ISO et l'IEC n'avaient pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets et <https://patents.iec.ch>. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/iso/avant-propos. Pour l'IEC, voir www.iec.ch/understanding-standards.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/IEC 24760-1:2019), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle incorpore également l'Amendement ISO/IEC 24760-1:2019/AMD 1:2023.

Les principales modifications sont les suivantes:

- mis à jour du titre;
- révision rédactionnelle du document.

Une liste de toutes les parties de la série ISO/IEC 24760 se trouve sur les sites Web de l'ISO et de l'IEC.

Le présent document a obtenu le statut de document horizontal conformément aux Directives ISO/IEC, partie 1.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html et www.iec.ch/national-committees.

Introduction

Les systèmes de traitement des données recueillent généralement une gamme d'informations sur leurs utilisateurs, qu'il s'agisse d'une personne, d'un équipement ou d'un logiciel qui leur est relié, et prennent des décisions sur la base des informations recueillies. Ces décisions fondées sur l'identité peuvent concerner l'accès aux applications ou autres ressources.

Pour répondre à la nécessité de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente des systèmes qui prennent des décisions fondées sur l'identité, la série ISO/IEC 24760 spécifie un cadre pour l'émission, l'administration et l'utilisation de données qui servent à caractériser des individus, des organismes ou des composants de technologie de l'information qui agissent pour le compte d'individus ou d'organismes.

Pour de nombreux organismes, la gestion correcte des informations d'identité est essentielle au maintien de la sécurité au sein des processus organisationnels. Pour les individus, une gestion correcte de l'identité est importante pour la protection de la vie privée.

La série ISO/IEC 24760 spécifie les concepts fondamentaux et les structures opérationnelles pour la gestion de l'identité et fournit un cadre sur lequel les systèmes d'information peuvent satisfaire aux obligations métier, contractuelles, réglementaires et légales.

Le présent document spécifie la terminologie et les concepts de gestion de l'identité, afin de promouvoir une compréhension commune dans le domaine de la gestion de l'identité.

Le présent document vise à fournir une base pour la terminologie et les concepts d'autres normes internationales relatives au traitement de l'information d'identité, y compris d'autres parties de la série de l'ISO/IEC 24760, de l'ISO/IEC 29100, de l'ISO/IEC 29101, de l'ISO/IEC 29115 et de l'ISO/IEC 29146.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Cadre pour la gestion de l'identité —

Partie 1: Concepts fondamentaux et terminologie

1 Domaine d'application

Le présent document:

- définit les termes de gestion de l'identité et spécifie les concepts de base de l'identité et de la gestion de l'identité, ainsi que leurs relations;
- est applicable à tout système d'information dans lequel les informations relatives à l'identité sont traitées ou stockées;
- est considéré comme un document horizontal pour les raisons suivantes:
 - il applique des concepts tels que la distinction entre le terme “identité” et le terme “identificateur” concernant la mise en œuvre de systèmes de gestion des informations d'identité et les exigences relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement d'un cadre de gestion de l'identité;
 - il apporte une contribution importante à l'évaluation des systèmes de gestion de l'identité en ce qui concerne leur protection de la vie privée et leur capacité à assurer les attributs pertinents d'une identité, et par conséquent il fournit une base et une compréhension commune pour toute autre norme traitant de l'identité, des informations d'identité et de la gestion de l'identité.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/IEC 24760-2, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Cadre pour la gestion de l'identité — Partie 2: Architecture de référence et exigences*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1 Termes généraux

3.1.1 entité

élément pertinent aux fins de fonctionnement d'un *domaine* (3.2.3) et qui possède une existence manifestement distincte

Note 1 à l'article: Une entité peut avoir une matérialisation physique ou logique.

EXEMPLE Une personne, une organisation, un dispositif, un groupe d'éléments de cette nature, un abonné humain à un service de télécommunications, une carte SIM, un passeport, une carte d'interface réseau, une application logicielle, un service ou un site Web.

3.1.2 identité identité partielle

ensemble d'*attributs* (3.1.3) associés à une *entité* (3.1.1)

Note 1 à l'article: Une entité peut avoir plusieurs identités.

Note 2 à l'article: Plusieurs entités peuvent avoir la même identité.

Note 3 à l'article: La Recommandation UIT-T X1252 spécifie l'utilisation distinctive d'une identité. Dans le présent document, le terme *identificateur* (3.1.4) sous-entend cet aspect.

3.1.3 attribut

caractéristique ou propriété d'une *entité* (3.1.1)

EXEMPLE Un type d'entité, une adresse, un numéro de téléphone, un privilège, une adresse MAC, un nom de domaine sont des attributs possibles.

3.1.4 identificateur

attribut (3.1.3) ou ensemble d'*attributs* qui caractérisent de façon unique une *identité* (3.1.2) dans un *domaine* (3.2.3)

Note 1 à l'article: Un identificateur peut être un attribut spécialement créé avec une valeur attribuée de façon à être unique à l'intérieur du domaine.

EXEMPLE Un nom de club avec un numéro d'adhésion au club, un numéro de carte d'assurance santé associé au nom de la compagnie d'assurance, une adresse de messagerie électronique ou un identificateur unique universel (UUID) peuvent tous être utilisés comme identificateurs. Sur des listes électorales, l'association des attributs nom, adresse et date de naissance est suffisante pour identifier de façon sûre un électeur.

3.1.5 domaine d'origine

domaine (3.2.3) où une valeur d'*attribut* (3.1.3) a été créée ou a été (ré) affectée

Note 1 à l'article: Le domaine d'origine peut être fourni en tant que métadonnée pour un attribut.

Note 2 à l'article: Le domaine d'origine spécifie généralement la signification et le format de la valeur d'attribut. Cette spécification peut être basée sur des normes internationales.

Note 3 à l'article: Un attribut peut contenir une valeur explicite qui fait référence au domaine d'origine, par exemple un code pays ISO pour un numéro de passeport comme référence au pays de délivrance qui est le domaine d'origine des *informations d'identité* (3.2.4) contenues dans le passeport.

Note 4 à l'article: Sur le plan opérationnel, un domaine d'origine peut être disponible en tant que source autorisée pour un attribut (parfois appelée "autorité d'attribut"). Une source autorisée peut être exploitée en dehors du domaine d'origine effectif. Plusieurs sources autorisées peuvent exister pour le même domaine d'origine.

EXEMPLE Le domaine d'origine d'un numéro d'adhésion à un club est le club spécifique qui a attribué le numéro.

3.1.6

identificateur de référence

RI

identificateur (3.1.4) d'un *domaine* (3.2.3) qui est destiné à rester le même pendant la durée au cours de laquelle une *entité* (3.1.1) est connue dans le domaine et qui, une fois que l'entité cesse d'être connue dans ce domaine, n'est pas associé à une autre entité pendant une période spécifiée dans une police

Note 1 à l'article: Un identificateur de référence persiste au moins pendant l'existence de l'entité dans un domaine et peut exister plus longtemps que l'entité, par exemple à des fins d'archivage.

Note 2 à l'article: Un identificateur de référence pour une entité peut changer pendant la durée de vie de l'entité, suite à quoi l'ancien identificateur de référence ne s'applique plus pour cette entité.

EXEMPLE Un numéro de permis de conduire qui reste le même pendant toute la vie d'une personne physique est un identificateur persistant, qui fait référence à des *informations d'identité* (3.2.4) supplémentaires et qui constitue un identificateur de référence. Une adresse IP n'est pas un identificateur de référence car elle peut être attribuée à d'autres entités.

3.1.7

mandant

sujet

entité (3.1.1) dont les *informations d'identité* (3.2.4) sont stockées et gérées par un *système de gestion de l'identité* (3.4.8)

Note 1 à l'article: En général, dans un contexte de protection de la vie privée ou lorsqu'un mandant est perçu comme disposant d'une capacité d'agir, le terme "mandant" fait référence à une personne.

3.2 Identification

3.2.1

identification

processus de reconnaissance du caractère distinct d'une *entité* (3.1.1) par rapport à d'autres entités dans un *domaine* (3.2.3) particulier

Note 1 à l'article: Le processus d'identification applique une vérification aux attributs déclarés ou observés.

Note 2 à l'article: L'identification fait généralement partie des interactions entre une entité et les services d'un domaine et d'accès aux ressources. L'identification peut se produire plusieurs fois, même si l'entité est connue dans le domaine.

3.2.2

vérification

processus visant à établir que des *informations d'identité* (3.2.4) associées à une *entité* (3.1.1) particulière sont correctes

Note 1 à l'article: La vérification implique généralement de déterminer quels attributs sont nécessaires pour reconnaître une entité dans un *domaine* (3.2.3), de vérifier que ces attributs requis sont présents, que leur syntaxe est correcte, et qu'ils existent pendant une période de validité définie et se rapportent à l'entité.

3.2.3

domaine

domaine d'applicabilité

contexte

environnement dans lequel une *entité* (3.1.1) peut utiliser un ensemble d'*attributs* (3.1.3) à des fins d'*identification* (3.2.1) et à d'autres fins

Note 1 à l'article: En général, le domaine d'une *entité* (3.1.2) est bien défini par rapport à l'ensemble particulier d'attributs.

Note 2 à l'article: La Recommandation UIT-T X1252 utilise le terme "contexte"; le présent document préfère le terme "domaine".

EXEMPLE Un système IT déployé par une organisation et qui permet aux utilisateurs de se connecter constitue le domaine pour le nom de connexion de l'utilisateur.